

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 10 février 2025 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère ; Marilyn Dagenais, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présente : Mme Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

Est absent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2025.02.026

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 février 2025
 2. Bilan des activités par la conseillère Jessica Cloutier
 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
 4. Adoption de la liste sélective des déboursés
 5. Remboursement de 17 500\$ au Fonds de roulement pour le projet du noyau villageois et de la réserve de sable
 6. Transfert du budget alloué au Fonds réservé pour les élections municipales
 7. Versement d'une somme représentant 10 % de la valeur du site d'une opération cadastrale
 8. Demande de PPCMOI 2024-031
 9. Adoption du règlement 254-2025 visant à combattre les plantes envahissantes dans les plans d'eau de Lantier afin de modifier la tarification des vignettes.
 10. Camp de jour édition 2025
 11. Camp de jour édition 2025-St-Donat
 12. Entente municipale avec l'organisme le Sentier du nouveau jour
 13. Adoption de la politique de gestion de tarification et d'accès aux activités culturelles et de loisirs
 14. Appel à la population pour la composition du comité de consultation en environnement
 15. Autorisation de détruire les documents
- Période de questions
16. Levée de la séance ordinaire du conseil

Bilan

2. BILAN DES ACTIVITÉS PAR LA CONSEILLÈRE JESSICA CLOUTIER (Survie en forêt et raquettes 2025)

2025.02.027

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.028

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2025.01.007 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
MRC DES LAURENTIDES	3448	1 406.12 \$
LES ENTREPRISES CLAUDE NADEAU	3449	252.95 \$
ASSOCIATION DU CHEMIN DES BARDANES	3450	3 380.27 \$
POSTES CANADA	3451	2 845.63 \$
[REDACTED]	3452	50.00 \$
[REDACTED]	3453	94.39 \$
[REDACTED]	3454	161.75 \$
[REDACTED]	3455	91.36 \$
9206-8915 QUEBEC INC.	3456	1 717.85 \$
[REDACTED]	3457	35.75 \$
[REDACTED]	3458	40.00 \$
MARCHÉ DU LAC LONG	3459	32.06 \$
LE GROUPE ACCISST INC	3460	517.39 \$
ASSOCIATION TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC	3461	270.19 \$
EDILEX INC.	3462	1 869.02 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	3463	1 504.87 \$
L'OMBRE-ELLE	3464	250.00 \$
PALLIACCO	3465	250.00 \$
POSTES CANADA	3466	623.57 \$
RÉGIE INCENDIE DES MONTS	3467	73 681.39 \$
MARTIN GAGNON	3468	1 538.00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS	3469	60 544.00 \$
SPCA LAURENTIDES-LABELLE	3470	9 463.68 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	3471	620.70 \$
ASSO. RÉSIDENTS CHEMIN DE LA PENSION	3472	3 075.00 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	3473	2 251.74 \$
ASSOC. PROF. À L'OUTILLAGE MUNICIPAL	3474	110.00 \$
GENEVIÈVE MERCURE	3475	344.92 \$
GLORIA RAMIA PRENAFETA	3476	206.50 \$
GREENSHIELD SANTÉ	3477	134.52 \$
PG SOLUTIONS	3478	25 421.83 \$
PREMIUM TECH ÉLECTRIQUE INC.	3479	2 440.09 \$
LES IMMEUBLES LICAN INC.	3480	26.71 \$
SÉPAQ - PARC NATIONAL MONT-TREMBLANT	3481	248.35 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	3482	148.13 \$

MRC DES LAURENTIDES	3483	131.90 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	3484	455.30 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC INC	3485	2 560.67 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	3486	172.46 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3487	498.15 \$
A.D.T.P.B.L.	3488	250.00 \$
LA CAPITALE EN FÊTE	3489	3 425.40 \$
LA CAPITALE EN FÊTE	3489	(3 425.40) \$
MARTINE ARMAND, GRAPHISTE- ILLUSTRATRICE	3490	459.90 \$
MICHELIN AMÉRIQUE DU NORD	3491	2 165.10 \$
LE PONT MUSICAL	3492	335.16 \$
POSTES CANADA	3493	519.62 \$
PAIEMENT ALAIN	3494	100.00 \$
8705585 CANADA INC.	3495	373.67 \$
LES CONS. MICHEL CHARBONNEAU INC.	3496	10 945.62 \$
DUNTON RAINVILLE	3497	431.16 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	3498	86.23 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	3499	539.05 \$
LA CAPITALE EN FÊTE	3500	3 425.04 \$
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX	3501	816.32 \$
COMBEQ	3502	1 856.85 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	3503	117.75 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	3504	57.00 \$
VILLEMAIRE PNEUS ET MÉCANIQUE TREMBLANT	3505	2 822.16 \$
JOANNE LAMARRE	3506	321.93 \$
PÉTROLE PAGÉ	3507	8 375.56 \$
YVON MARINIER INC.	3508	6 045.66 \$
PARTSCITY	3509	805.10 \$
L'APOSTROPHE PLUS	3510	235.06 \$
CANADIAN TIRE	3511	379.40 \$
JLD-LAGUE	3512	63.22 \$
CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	3513	845.07 \$
LINDE CANADA INC.	3514	209.69 \$
BUREAU EN GROS	3515	516.54 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	3516	3 758.75 \$
BUDGET PROPANE	3517	1 325.59 \$
SERVICES PSANSREGRET	3518	180.23 \$
BMR	3519	2 317.04 \$
LORTIE ET MARTIN LTEE	3520	8.72 \$
	Total	250 155.40 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	58 971.85 \$
Services de téléphonie	554.44 \$
Hydro-Québec	5 448.44 \$
Fonds de pension - AON	11 658.42 \$
Annie Gareau	960.00 \$
Harnois	593.01 \$
Agence Hurtubise	74.06 \$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit	54.88 \$
Frais bancaires Interac	59.49 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027)	4 783.84 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 010.70 \$
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026)	4 005.46 \$
	91 930.55

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.029

5. REMBOURSEMENT DE 17 500\$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE PROJET DU NOYAU VILLAGEOIS ET DE LA RÉSERVE DE SABLE

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du noyau villageois la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500\$) a été empruntée à même le fonds de roulement (règl. 186- 2017) et faisait partie intégrante du programme triennal des dépenses en immobilisations 2019 et 2020;

ATTENDU QUE les remboursements s'effectuent sur une période de 10 ans à coût de 10% par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de rembourser la somme de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500\$) comme prévu au budget 2025, poste 03.61000.300 vers le poste 59.15100.200 Fonds de roulement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.030

6. TRANSFERT DU BUDGET ALLOUÉ AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Transfert de 3 750\$ du poste
03.61000.400 budget Fonds réservé élections municipales
VERS
59.15100.300 Fonds réservé Élections municipales

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU de transférer la somme de trois mille sept cents cinquante dollars (3 750\$) vers le Fonds réservé aux élections municipales

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.031

7. VERSEMENT D'UNE SOMME REPRÉSENTANT 10 % DE LA VALEUR DU SITE D'UNE OPÉRATION CADASTRALE

ATTENDU QUE conformément à l'article 4.5.1 du règlement municipal 153-2014 sur les permis et certificats au sujet des opérations cadastrales, le propriétaire doit (un choix parmi les suivants de l'avis du conseil), à savoir :

Céder gratuitement à la municipalité un terrain représentant 10 % de la superficie du site pour l'établissement ou l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou pour la conservation d'un espace naturel ;

Verser à la municipalité une somme représentant 10 % de la valeur du site ;

Combiner une cession partielle du terrain et un versement d'une somme d'argent dont le total représente 10 % de la valeur du site ;

ATTENDU QUE le conseil municipal, après examen, considère que le versement d'une somme d'argent représentant 10 % de la valeur du site est préférable pour la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais et résolu que :

Le conseil municipal choisit que, préalablement à l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale visant la création des lots 6 661 300 et 6 661 301, le propriétaire devra verser à la Municipalité de de Lantier une somme d'argent correspondant à 10 % de la valeur du site.

Ce montant devra être versé avant l'approbation du plan d'opération cadastrale et sera affecté aux projets de développement ou d'amélioration des parcs, terrains de jeux ou à la conservation d'espaces naturels, selon les besoins de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.032

8. DEMANDE DE PPCMOI 2024-031

Résolution adopté en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 184-2017 – projet particulier d'occupation à des fins multifamiliale pour un total de 4 logements du bâtiment situé au 642-644, croissant des Trois-Lacs, sur le lot 6 030 340 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 9 avril 2024, la résolution 2024-04-071 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 642-644, crois des Trois-Lacs à des fins multifamiliale pour un total de 3 logements et que cette résolution est entrée en vigueur à la suite de la délivrance du certificat de la MRC des Laurentides le 21 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a soumis une modification au projet d'occupation afin d'occuper le bâtiment par un total de 4 logements;

CONSIDÉRANT QUE le projet déroge à la réglementation d'urbanisme à l'égard de l'usage autorisé dans la 26ER, soit l'habitation unifamiliale;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme le 5 novembre 2024 et que ce dernier a rendu un avis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que la demande d'occupation à des fins multifamiliale pour un total de 4 logements respecte les critères d'évaluation énoncés au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 184-2017;

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter la résolution numéro 2024.11.236 en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 184-2017 afin d'autoriser un projet particulier d'occupation à des fins multifamiliale pour un total 4 logements à l'intérieur du bâtiment situé au 642-644, croissant des Trois-Lacs situé sur le lot 6 030 340 du cadastre du Québec;

D'ASSUJETTIR l'autorisation à la condition suivante :

1. Le nombre total de chambres à coucher pour les 4 logements ne doit pas excéder 6 chambres. Dans le cas où le nombre de chambres excède ce qui précède, le propriétaire devra au préalable de l'aménagement et de l'occupation des chambres additionnelles, se conformer à la réglementation provinciale en matière de gestion des eaux usées;

D'ABROGER la résolution 2024-04-071.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.033

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 254-2025 VISANT À COMBATTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES DANS LES PLANS D'EAU DE LANTIER AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION DES VIGNETTES.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter le règlement 254-2025 modifiant le règlement 169-2016 visant à combattre les plantes envahissantes dans les plans d'eau de Lantier afin de modifier la tarification des vignettes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.034

10. CAMP DE JOUR ÉDITION 2025

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier désire offrir une place dans un camp de jour pour l'été 2025 aux jeunes de sa communauté

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier s'engage à respecter l'entente pour le « Camp de jour été 2025» à l'égard du P'tit Bonheur et d'autoriser le directeur général a signer ladite entente.

5 inscriptions minimum pendant 8 semaines soient du 24 juin au 15 août 2025.

2025 - Coût total 160\$ taxes incluses enfant / semaine + 8 032\$ plus les taxes pour les frais de transport (autobus). Subvention de 70% provenant de la municipalité et de la Fondation Tremblant (coût net de 65.00\$ par enfant/semaine).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.035

11. CAMP DE JOUR ÉDITION 2025-ST-DONAT

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier désire accommoder certains parents qui travaillent dans la région de St-Donat et/ou dont les enfants ont des besoins particuliers,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU de rembourser 65.00\$ par enfant/semaine pour les enfants inscrits au camp de jour de St-Donat avec facture à l'appui (du 24 juin au 15 août 2025).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.036

12. ENTENTE MUNICIPALE AVEC L'ORGANISME LE SENTIER DU NOUVEAU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Le Sentier du nouveau jour demande l'assistance de la municipalité afin de l'aider dans la prestation de secours d'urgence en utilisant les locaux pour de l'hébergement temporaire de ses locataires en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'accepter l'entente de collaboration et d'autoriser M. Richard Forget, Maire et Mme Marie-Chantale St-Antoine, Directrice générale adjointe à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.037

13. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE TARIFICATION ET D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier souhaite garantir un accès équitable et prioritaire aux loisirs pour tous les résidents, promouvoir l'inclusion sociale, le bien-être et l'épanouissement culturel et physique,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter la politique de gestion de tarification et d'accès aux activités culturelles et de loisirs.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.038

14. APPEL À LA POPULATION POUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE CONSULTATION EN ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU de faire appel à la population pour former le comité consultatif en environnement pour un mandat de deux ans (avril 2025-mars 2027) et que la priorité est accordée aux membres déjà présents.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.02.039

15. AUTORISATION DE DÉTRUIRE LES DOCUMENTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction de documents selon le calendrier de conservation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2025.02.040

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et greffière-trésorière adj.

Richard Forget,
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

